



Nîmes, 24 décembre 1855

Sur la règle de Saint Augustin

Ste Marie Eugénie de Jésus

Notre Mère générale fit lire par notre mère Marie-Walburge les deux premiers points de la Règle de saint Augustin. Après cette lecture Notre Mère générale nous dit : J'ai l'intention de vous faire bien comprendre, mes filles, la nécessité dans laquelle vous êtes de pratiquer fidèlement notre Règle. N'ayant pas les dérangements qu'occasionnent les emplois auprès des enfants, la Congrégation attend de vous que vous soyez des modèles de régularité pour que s'établisse ici une maison de retraite pour un second noviciat.

Un saint Pape disait que si on lui prouvait qu'un religieux avait toujours accompli constamment et fidèlement sa Règle, il le canoniserait sans autre preuve. Faites bien attention à ces paroles : constamment et fidèlement. Pouvons-nous dire que nous avons toujours accompli constamment et fidèlement notre Règle ? Cependant il n'y a rien de bien difficile dans notre Règle, au moins chaque chose prise séparément n'est pas difficile, et nous nous sommes engagées à pratiquer la Règle de saint Augustin et les Constitutions de la Congrégation.

Je désire donc que vous vous pénétriez beaucoup de votre Règle, que vous en aimiez la méditation, que vous en preniez l'esprit, que vous soyez des règles vivantes.

Les premières paroles de notre Règle sont celles-ci : « Avant toutes choses, que Dieu soit aimé et puis le prochain. »

Une religieuse qui avait aussi la Règle de saint Augustin entraînait en extase toutes les fois qu'elle pensait « qu'avant toutes choses, il fallait que Dieu fût aimé et puis le prochain. » L'esprit de la Règle de saint Augustin est donc un esprit de charité. Chaque religion a son esprit distinctif. Les Jésuites ont l'esprit d'obéissance. « Que les autres, dit saint Ignace, vous surpassent en austérités, en sciences, j'y consens. Mais en obéissance, personne ne doit vous surpasser. » Aussi la Règle de saint Ignace porte-t-elle que les supérieurs doivent être durs et sévères pour laisser plus de mérite à l'obéissance.

L'esprit des Dominicains est un esprit de zèle et de mortification. Aussi les religieux doivent-ils se donner de fréquentes et rudes disciplines et faire beaucoup de pénitences.

L'esprit de saint Benoît est un esprit de silence et de prière. Aussi à la Trappe dit-on au maître-chanteur : « Quoique cette charge soit très pénible et que plusieurs soient morts en la remplissant, ceci ne doit pas vous empêcher de l'accepter, puisque c'est votre Règle de vous dévouer par la prière et pour donner aux offices plus de piété et de solennité. » Dans ces monastères on ne parle jamais que par signes, et il n'y a aucune récréation.

Dans un monastère de Chartreux, où c'est un esprit de solitude, un religieux étant sur le point de mourir, ses frères se tenaient dans la cellule voisine, n'osant le quitter et ne voulant point le faire manquer à l'esprit de sa Règle.

Vous voyez, mes sœurs, qu'il en coûte pour suivre l'esprit de sa Règle. J'insiste là-dessus pour vous faire comprendre, que s'il vous en coûte quelquefois pour pratiquer cet esprit de charité avant toutes

choses, vous ne devez pas vous laisser effrayer par la difficulté et vous devez aussi être prêtes à endurer jusqu'à la mort, plutôt que de manquer à cet esprit.

Vous me demanderez peut-être comment accomplir cette Règle ? Vos Constitutions vous l'apprennent à l'article de la charité et des rapports mutuels. Toute communauté a une Règle puis des Constitutions qui lui sont propres et indiquent de quelle manière elle doit accomplir cette Règle. Sans nul doute, les religieux qui s'étaient voués à la défense des lieux saints sous la Règle de saint Augustin ne devaient pas pratiquer ce précepte de l'amour de Dieu et du prochain de la même manière que vous devez le faire. Les Constitutions sont donc l'explication de la Règle.

Notre Mère insista particulièrement sur les caractères de la charité décrits par saint Paul. La vraie charité est douce, elle est patiente. Sainte Chantal, nous dit Notre Mère, avait fait écrire dans l'endroit le plus fréquenté de son couvent ces caractères de la vraie charité et elle se plaisait à les lire et à les méditer.

Voyez donc ce que vous devez être, mes filles, et si nous ne faisons pas ces choses marquées par notre Règle et nos Constitutions, nous manquerons à nos engagements.

Vous aurez souvent à pratiquer cette charité dans vos rapports entre vous, surtout dans ceux que vous aurez fréquemment avec les sœurs du Tiers-Ordre et les dames qui viendront ici faire des retraites. Vous ne manquerez pas d'occasions de vous y exercer en faisant abnégation de vous-mêmes. Demandez beaucoup dans vos adorations cet esprit de charité pour croître chaque jour dans cet ardent amour de Dieu et du prochain.